

CHARTE DES CRA ET DU GNCRA

PREAMBULE

Les Centres Ressources Autisme (CRA) généralisés dans le cadre du 1^{er} Plan Autisme (2005-2007) avec la création d'un centre par région, se sont vus confier par le [décret du 5 mai 2017](#), 10 missions.

Les CRA sont des structures médico-sociales, autorisées ainsi que financées par les ARS et animées par une équipe pluridisciplinaire spécialisée sur le TSA. Les CRA sont aujourd'hui 26 dans toute la France métropolitaine et DOM-TOM, et sont fédérés par le Groupement National des Centres Ressources Autisme (GNCRA) depuis 2017.

Afin de garantir les *dimensions éthiques et déontologiques* de la mise en œuvre de ces missions, les CRA ont élaboré en commun une charte à laquelle ils adhèrent. Le respect de ses termes est une condition de leur participation au Groupement National des CRA (GNCRA).

Ce groupement a notamment pour vocation de soutenir les CRA dans leur développement et la mise en œuvre de leurs missions et de favoriser les échanges de savoir et les mutualisations d'expériences entre leurs équipes.

Cette charte établit un cadre éthique commun mais ne vise pas l'uniformité des pratiques, dont la diversité est source de richesses.

VALEURS

Dans l'esprit des lois du 2 janvier et 6 mars 2002, les valeurs qui unissent les CRA au sein du GNCRA et les mobilisent sur leurs territoires sont les suivantes :

- Non-discrimination
- Respect de la dignité et des droits fondamentaux
- Accueil individualisé et écoute
- Confidentialité et bienveillance
- Information éclairée
- Participation des usagers, de leur famille ou représentants
- Respect de l'égalité des droits et des chances

Ces valeurs constituent le fondement de leurs missions et actions auprès des différents publics.

ETHIQUE

Le Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) tel qu'il est défini par le DSM-5/CIM 11 entraîne des troubles de la communication, de la socialisation et la restriction d'intérêts et d'activités. Il est présent chez une personne dans son ensemble, ce qui rend nécessaire une *approche multidimensionnelle* associant thérapeutique, éducation, rééducation, pédagogie et accompagnement social.

Toute personne avec TSA *ne peut être réduite ni à son trouble, ni à son handicap* et doit être reconnue dans sa singularité et ses potentialités.

Les CRA sont des *lieux ressources* :

- Où la personne avec autisme et sa famille sont au centre des préoccupations, décisions et actions des équipes.
- Où les informations et les propositions qui sont faites aux familles et aux équipes qui accompagnent les personnes avec autisme tiennent compte des connaissances scientifiques actuelles et de leurs progrès.
- Où les actions engagées ne se substituent pas, ne se superposent pas ni entrent en concurrence avec les professionnels et les institutions de terrain, mais favorisent l'évolution continue et nécessaire des pratiques.

DEONTOLOGIE

Les CRA et le GNCRA s'engagent à garantir :

- la lisibilité de leurs missions
- la clarté des rôles tenus et l'absence de conflit d'intérêt
- la confidentialité des informations détenues
- le suivi des recommandations des bonnes pratiques dans toute prise en charge ou production de connaissance
- la recherche de la qualité et de l'amélioration continue des services rendus.

ENGAGEMENTS

Dans le respect de l'ensemble des missions qui leur ont été confiées, les CRA s'engagent :

Auprès des personnes autistes et de leurs familles

- Un accueil, des conseils et une orientation personnalisés, soutenant les compétences parentales et familiales et visant l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des personnes avec autisme,
- La réalisation, ou l'aide à la réalisation, de diagnostics cliniques et d'évaluations fonctionnelles conformes aux recommandations professionnelles (RBPP) en vigueur,
- Un soutien à la mise en œuvre de réponses multidimensionnelles garantissant les besoins de soin, d'éducation, de rééducation, de scolarisation, de loisirs et de socialisation,
- Une aide à l'élaboration d'un accompagnement cohérent et continu en favorisant les liens entre les différents acteurs,
- La prise en compte des réalités et ressources locales dans la recherche de la meilleure adéquation des réponses aux situations individuelles,
- La mise à disposition des avancées des connaissances par l'organisation et la diffusion de l'information en proximité.

Auprès des professionnels et des institutions

- Un cadre de croisement d'expériences, de recherches et de réflexions sur leurs pratiques,
- Une mise à disposition d'informations actualisées concernant l'autisme, qui respectent la pluralité des approches, dans le respect des RBPP,
- Un soutien à des accompagnements cohérents et continus, respectant, dans le cadre des RBPP, la diversité des orientations et reconnaissant la complémentarité des savoirs,
- Une attention permanente à l'établissement de liens partenariaux, notamment dans le cadre de la mission de diagnostic et d'évaluation.

Auprès du GNCRA et des autres CRA

- Adhérer au GNCRA
- Adopter la présente charte
- Participer au renforcement de l'action et de la légitimité du GNCRA comme tête de réseau des CRA
- Participer aux différentes rencontres des instances du GNCRA
- Informer le GNCRA de l'ensemble des travaux qu'il conduit dans sa région
- Participer au niveau national à la construction et à la consolidation de méthodes et outils communs
- A collaborer, à chaque fois que cela est possible, avec le réseau et à partager leurs pratiques et leurs connaissances dans le cadre d'échanges réguliers avec les CRA et le GNCRA dans une dynamique de mutualisation des savoirs et outils

Dans le respect de l'ensemble des missions qui lui ont été confiées, le GNCRA s'engage à :

- Représenter le réseau des CRA au niveau national et international
- Favoriser les collaborations entre les CRA
- Favoriser l'équité de traitement des CRA et les soutenir
- Promouvoir les travaux des CRA dans ses relations institutionnelles et nationales
- Soutenir un accès aux services rendus par les CRA sur l'ensemble du territoire national
- Informer le réseau des travaux conduits par le GNCRA ou par les CRA